

## **RÈGLEMENT R-072-1 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

La Société de transport de Sherbrooke a adopté le règlement numéro R-072-1 sur la délégation de pouvoirs par la résolution 046-25 et en informe le public conformément à l'article 53 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Ledit règlement entrera en vigueur le 8 mai prochain et peut être consulté au [www.sts.qc.ca](http://www.sts.qc.ca) et à la STS, 895, rue Cabana, Sherbrooke, en communiquant au 819 564-2687 poste 302.

Le 24 avril 2025

La Secrétaire  
Vicky Martineau